Dans le cadre des élections municipales, eau...secours 62 a la volonté d'interpeller les candidats qui se présenteront au vote des citoyens. Parmi les élus, certains seront délégués pour participer au conseil communautaire à qui a été confiée la compétence en matière de gestion de l'eau potable et / ou de son assainissement .
De même, nous nous adressons aux organisations départementales et locales (politiques, syndicales, de consommateurs, ayant une sensibilité à la question de l'eau et /ou à la participation active des citoyens à la vie démocratique).
Nous sommes prêts à échanger avec les uns et les autres sur ce dossier.

Madame, Monsieur,

Nous venons porter à votre connaissance les positions qui sont les nôtres et nous souhaitons recevoir en retour ce que sont vos avis, vos réflexions et vos engagements sur ces questions .
Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour eau...secours 62, son collège solidaire

contact@eausecours62.org

eau...secours 62 Centre Max Pol Fouchet rue J.J. Rousseau 62680 MERICOURT

La gestion de l'eau doit être publique .
Le service de l'eau (production, distribution, assainissement) est coordonné et réalisé dans le cadre d'une régie.

Chacun a droit à l'eau .
Cela implique de réfléchir d'une part à la gratuité pour ce qui concerne le besoin vital , d'autre part à la progressivité du tarif, à la tarification sociale et à la limite maximale autorisée pour les autres usages, enfin aux tarifications spécifiques pour les usages dans les secteurs agricoles, commerciaux et industriels .
La suppression ou la limitation de la part fixe (abonnement) est à (re)mettre à l'étude.

La ressource en eau est préservée.
Cela implique des politiques qui favorisent la réduction de la consommation et le respect de la nature dans son ensemble.
Les activités industrielles contraires à ce projet doivent être interdites. Il es va ainsi de l'exploitation des gaz de couches, gaz de schistes, etc.)
Des mesures sont prises en faveur du développement d'activités agricoles et industrielles également respectueuses de la qualité de la ressource . L'agriculture biologique est notamment favorisée.

Les citoyens sont associés étroitement au contrôle de la gestion de l'eau .
Cette participation démocratique est organisée en conséquence .
Des représentants d'usagers siègent dans les conseils d'administration ou d'exploitation.
Des "observatoires de l'eau" rassemblant élus volontaires, techniciens et usagers, sont mis en place . Leur activité est reconnue et dynamisée.
La formation du citoyen est développée.

Des investissements publics sont faits qui améliorent de manière continue le rendement des réseaux et installations .
Ils mènent aussi à la préservation du patrimoine (ouvrages, zones humides , etc.) .

La mutualisation des moyens est menée .
Elle permet le partage des connaissances et expériences entre les régies.
Elle ne se fait pas au détriment du pouvoir de décision des élus locaux et est déterminée à l' échelle d'un territoire cohérent (par exemple celle d'un bassin versant , d'une intercommunalité , etc,) , elle est en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant considéré.